

ALPES MARITIMES et FEUX de FORETS

Première partie

Il serait très difficile, sans devenir monumentalement rébarbatif, de figer sur quelques pages l'étrange relation dévastatrice entretenue au fil des siècles entre le feu et notre magnifique patrimoine forestier. Cette première partie s'attachera donc, simplement à revenir sur quelques sinistres, les dérisoires moyens de lutte et les conséquences tant humaines qu'écologiques que vécurent nos aînés.

Quelques sinistres :

Déjà ! il y a plus de 500 ans... Un mémoire rédigé en latin, le 16 février 1481, est adressé par la communauté de GUILLAUMES au roi Louis XI, au sujet « *de certaines exemptions et immunités accordées pour incendie et désolation du pays* ».

Bien plus tard, le 16 août 1734, un rapport du procureur juridictionnel de la justice seigneuriale de Cannes fait état de la destruction de « *55 gros pins et 28 chênes lièges dans les terres et forêts des Ribes dépendantes de l'abbaye de Lérins*.

Par gros vent, le feu s'étendit quartier du Salomon presque entièrement brûlé et consumé ». Le même procureur poursuivra « *Jean Lauene le Barthélémy pour crime d'incendie et brûlement de pins vifs* » le 20 septembre 1736.

Daté du 1 septembre 1746, un autre jugement de la cour seigneuriale de Cabris et du Tignet mentionne un feu déclaré le 29 août 1746 au quartier du petit Apier au Tignet « *incendie très considérable d'une grande quantité de pins* ».

Ce document nous éclaire sur l'existence de textes réglementaires: Thomas et Honoré Daver frères, se virent « *pris et traînés au corps, menés et traduits dans les prisons royales pour les charges résultants de la contravention aux ordonnances et arrêts de règlement de la forêt qui fait défense à toute sorte de personne de faire des incendies dans les forêts, au moins brûler des arbres qui peuvent être propres à faire des planches ou chevrons* ».

Il serait hâtif d'imaginer cette justice expéditive, le rapport d'instruction, magnifiquement rédigé comporte les dépositions de quatre témoins « *s'en allant à la rivière de Siagne* »...

La liste est encore longue, feu à Valbonne en 1783, vol de chaume avec incendie à Grasse en 1768, visiblement la justice royale ne badinait pas, en France avec les incendiaires. Etrangement, je n'ai pas encore trouvé, dans le Comté de Nice, de jugement pour feu de forêts, dans la période précédant l'installation française de 1793.

Après 1836, est instauré un « *relevé des incendies survenus dans l'arrondissement de Grasse* » document adressé trimestriellement au Préfet du Var. Ces tableaux qui répertorient tous les sinistres, du feu de cheminée à l'incendie par malveillance d'un ... Moulin à huile, sont riches. Ils recèlent de nombreuses indications de destruction de forêts :

- 4 août 1841, feu de 60 hectares à Cabris
- 28 août 1843, grave incendie à Saint Auban
- 28 août 1850, feu de forêts à Mandelieu
- 12 juillet 1854, perte de 12 hectares à Valbonne.

Les causes ?

Je vous les laisse découvrir à travers quelques extraits de rapports :

- 7 avril 1836, La Gaude : « *On a mis volontairement le feu à 200 fagots de broussailles* ».
- 16 avril 1838, Roquefort et Tourettes : « *incendies de broussailles par suite d'un violent coup de vent qui a enlevé des broussailles enflammées d'une fosse à charbon* ».
- août 1838, Mandelieu : « *Les incendies allumés dans une partie des forêts de l'arrondissement de Draguignan se sont étendus, poussés par le vent* ».
La même origine touchera Pégomas les 13 et 20 août 1839 et à nouveau Mandelieu le 20 août 1839.
- 21 août 1839, Auribeau : « *Le feu aurait été mis par méchanceté à la forêt* ».
- 12 juillet 1854, Valbonne : « *incendie de 12 hectares de bois (...) le feu a été mis par l'imprudence d'un individu qui faisait cuire son repas dans la forêt* ».

Et les hommes dans tout cela ?

Une délibération du 4 octobre 1763 faisant suite à un procès entre l'abbé de Lérins et la communauté de Cannes précise qu'en cas d'incendie de la forêt des Ribes, les habitants pourront ramasser le bois brûlé pendant un mois et que, ce délai passé, seul le seigneur en aura l'usage.

Un feu de gerbier le 24 juillet 1791 illustre la faiblesse des moyens mais aussi la solidarité des hommes : *« le sieur Allegre envoya diverses personnes pour tacher de conserver tout le blé qu'il serait possible mais il apprit environ une heure après que tout était perdu ou incendié ».*

Une lettre du sous-préfet de Grasse démontre une sage analyse en cet été 1841 : *« D'après une longue expérience, le mistral ne souffle jamais au mois d'août sans être accompagné d'incendies. Ce fait d'une constance remarquable est difficile à expliquer car il est trop pénible de présumer que des hommes attendent ces coups de vent avec la torche allumée pour incendier toute une contrée. Le 4 de ce mois, le feu a éclaté dans la forêt de Cabris (...) Les efforts d'un grand nombre d'individus sont parvenus à éteindre cet incendie (...) La gendarmerie a bien fait son devoir et Monsieur le maire mérite les plus grandes éloges. »*

Voilà... Pendant longtemps en attendant la pluie salvatrice, les gendarmes réquisitionnaient la population, rassemblée au son du tocsin, pour lutter avec des pelles, pioches, haches et fourches ou ... Branches.

Plus tard, la troupe fut bien souvent employée. Hantant les bouquinistes des quais de Seine parisiens, j'ai trouvé, il y a trois ans, un supplément illustré du « petit journal du 13 juillet 1913 intitulé *« un soldat meurt écrasé par la chute d'un arbre enflammé et meurt carbonisé au cours d'un feu de forêt ».*

Ce dessin est saisissant : cinq soldats vêtus de toile se démènent sur la lisière du brasier... Sans matériel ...

Et surtout n'imaginons point qu'il s'agissait là d'une fiction destinée à émouvoir les lecteurs :

Le vieux cimetière de Lucéram renferme, adossé à l'église, un monument de marbre blanc sur lequel sont figés trois noms suivis de la mention « *Victimes de leur dévouement* ». Cette stèle demandée par le Préfet le 2 mars 1891 est « *destinée à perpétuer la mémoire* » de Pierre CHERTIER garde domanial de 33 ans, Auguste LATOUR et Antoine SICARD âgés tous deux de 24 ans et soldats au 112^{ème} régiment d'infanterie. Ces trois hommes périrent lors d'un incendie de forêts le 27 février 1891.

Après le catastrophique feu des Landes de 1949 (82 morts), tout s'organisa autrement avec Guet, Prévention, matériels de lutte mais ... C'est une autre histoire...

Petit Hommage :

Au travers de ces lignes, axées sur le feu de forêts, qu'il me soit permis de saluer le Major Jack GASTAUD qui va quitter le service de Médecine Professionnelle pour savourer une retraite plus que méritée.

Parmi les pionniers du commando feu de forêts de Grasse, ses qualités de meneur d'hommes lui valurent le surnom de « PATTON », vous savez ce général qui après être venu en France en 1918 se battre à Saint Mihiel, débarqua en Sicile en 1944 et exploita la percée d'Avranches pour libérer notre sol national. Un homme, certes, au sacré caractère mais qui avait la réputation d'être ... Toujours devant.

Sacré surnom pour un pompier...

Heureuse retraite, mon Général !

Alain BERTOLO
août 2005

